



BERTEAUCOURT LES DAMES

mairie.bertheaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 02 juillet à 19 H 00

Etaient présents : Mesdames BRIAU Delphine, FOURNIER Florence, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire, LEGRAND Isabelle, LEPOIX Brigitte, ROUZE Martine
Messieurs CARLIER Joan, DEVISMES Dominique, DUPONTREUE Didier,
GACQUER Patrick, MOREL Dominique, PRUVOT Pascal, ROUSSEL Sébastien

Était excusé : M BUE Hubert, ayant donné pouvoir à Mme LEPOIX Brigitte

Les conditions du quorum sont réunies : on compte quatorze présents et un pouvoir, soit quinze votants.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il sollicite une minute de silence en mémoire de Monsieur Jacques GRISEL, ancien conseiller municipal décédé en juin 2024.

Madame LEPOIX Brigitte, seule volontaire, est désignée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

Madame Briau indique que le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024 n'avait pas été approuvé car il y avait une modification à apporter et que le CR modifié n'a pas été communiqué.

Monsieur le Maire répond que la modification a été effectuée et que le PV modifié sera communiqué et mis sur le site de la mairie.

1. Demande de subvention (DTER) pour le parc intergénérationnel
Délib. B32/2024 - Annule et remplace les délibérations B77/2023 et B04/2024

Monsieur le Maire expose que lors de la demande de subvention un devis avait été joint. Or il ne devait pas y figurer. Aussi, la préfecture a demandé une nouvelle délibération. Monsieur le Maire informe également que le taux de la subvention s'élève à 26,51% soit 55 994.42 €.

Aucune opposition à cette délibération

2. Demande de la protection fonctionnelle et juridique des agents municipaux, des élus et leurs ayants droit. Délib. B33/2024

Monsieur expose au conseil qu'il est possible de bénéficier de la protection des agents et élus contre les outrages qu'ils pourraient subir.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour autoriser Monsieur le Maire à souscrire la protection fonctionnelle et juridique

Pour 14

Abstention 1 (M Roussel)

3. Etude de devis pour l'achat de 2 tondeuses. Délib. 34/2024

Monsieur le Maire expose la nécessité de doter la commune de 2 tondeuses.

Deux devis ont été établis : Ancelin : 2207,50 € X 2 ➤ 4415 € HT soit 5298 € TTC

PM PRO : 1500 € X 2 ➤ 3000 € HT soit 3600 € TTC

Monsieur Roussel demande à voir les devis et fait remarquer que les devis sont établis sur des modèles de tondeuse différents.

L'achat des tondeuses auprès de PM PRO, au prix de 3000 € HT est soumis au vote.

Pour 12

Abstention 3 (Mme Briau, Mrs. Gacquer et Roussel)

Madame Briau indique qu'il est difficile de voter quand les articles ne sont pas les mêmes.

4. Etude de devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse. Délib. 35/2024

Monsieur le Maire expose que lors du précédent conseil, il avait été proposé de procéder à l'achat d'un tracteur tondeuse et d'un tracteur. Or le montant de ces achats obligeait à faire un marché public. Face à l'urgence de bénéficier d'un tracteur

tondeuse pour les besoins de la commune, il propose de procéder à cet achat et de reporter l'achat du tracteur.

Monsieur Gacquer demande s'il ne serait pas possible de procéder à la réparation.

Monsieur le Maire indique que le matériel est cassé.

Monsieur Roussel indique que la lame cassée est sans doute liée à une mauvaise utilisation du matériel.

Monsieur le Maire indique que la société PM PRO propose un tracteur tondeuse John Deere à 25000 € HT et la reprise du tracteur Kubota sans cabine à 3000 €.

Cet achat serait financé par un prêt sur 4 ans au taux de 2,88% hors assurance avec une première échéance le 14/01/2025 de 8209 €.

A la demande de Monsieur Gacquer relative au SAV, Monsieur le Maire indique qu'il y a une garantie de 2 ans et 2 ans Power Gard.

Monsieur Roussel souligne l'importance de se renseigner quant aux coûts d'intervention compte-tenu de l'éloignement de l'entreprise. Cela pourrait être 250 € par déplacement.

Madame Briau demande s'il n'y a pas de fournisseur plus proche que Quevauvilliers. Monsieur Roussel indique Candas.

Après délibération, la proposition d'achat du tracteur tondeuse est soumise au vote.

Pour : 11

Abstention : 4 (Mme Briau, M Dupontreué, Gacquer, Roussel)

5. Etude de devis pour l'achat d'une débroussailleuse. Délib. B36/2024

Monsieur le Maire propose l'achat d'une débroussailleuse. Il souligne sa spécificité : aucune projection. Ceci évitera les incidents de casse de vitre. Il indique que ce matériel sera très efficace pour procéder au nettoyage des caniveaux et du cimetière.

Il propose l'achat d'une débroussailleuse Stihl RGA 140, avec 2 batteries et 1 chargeur pour un montant de 1100 € HT auprès de PM PRO, avec 2 ans de garantie.

Après délibération, la proposition d'achat de la débroussailleuse est soumise au vote.

Pour : 14

Abstention : 1 (M. Dupontreué)

6. Mise en place de l'aide sociale pour un agent technique - Arrêté du Maire

Monsieur le Maire informe qu'il met en place une aide sociale pour un agent. Celle-ci sera constituée d'une aide financière et d'un accompagnement humain.

7. Contrat agent de voirie à compter du 1^{er} octobre. Délib. B37/2024

Monsieur le Maire informe qu'un contrat se termine pour un agent de voirie le 30 septembre 2024. Il propose au conseil municipal de faire paraître ce poste conformément à la procédure.

8. Valeur de la gratification pour l'apprenti et le stagiaire Bac Pro Délib. B38/2024

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été proposé lors de la séance du 20 septembre 2023 d'accorder une gratification à l'apprenti et au stagiaire Bac Pro. Il propose une gratification sous forme de carte-cadeau d'une valeur de 100 €.

Après délibération, le conseil propose une gratification de 150 €

Pour : 13

Contre : 2 (Mmes Fournier et Rouze, favorables à 100 €)

Délib. B38Bis/2024

Monsieur le Maire propose d'offrir à la directrice de l'école une carte cadeau d'une valeur de 150 € en raison de son départ à la retraite, accompagné d'un bouquet.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 10

Abstention : 5

9. Organisation des services du personnel du périscolaire et du personnel d'entretien.

Monsieur le Maire demande à Mme Lepoix, déléguée à la commission école de faire le point sur l'organisation du service périscolaire, pause méridienne et entretien des locaux pour la rentrée 2024.

Mme Lepoix rend compte des travaux de la commission école.

A la rentrée de septembre, il y a 22 enfants de maternelle et CP déjà inscrits en cantine et 27 enfants du CE1 au CM2. Il y aura peut-être des inscriptions supplémentaires. La

commission a envisagé l'organisation en 1 ou 2 services. Seule l'organisation avec 2 services répond aux attentes et moyens.

Il est donc proposé un 1^{er} service pour les enfants de maternelle et CP et un 2nd service pour les CE1/CM2 avec 3 agents en cantine (1 en cuisine et 2 en service restauration)

Cette année 2023/2024, 2 enseignants assuraient l'encadrement

Pour la rentrée prochaine, il est nécessaire de recourir à 2 agents pour l'encadrement des activités de la pause méridienne. Seule Mme Thyssen est habilitée à encadrer ces activités.

Il est donc proposé de recourir à un emploi PEC

Cet agent assurerait le service animation de la pause méridienne avec Mme Thyssen et pourrait intervenir lors des temps de garderie le soir, en proposant un accompagnement aux devoirs. Cet agent pourrait aussi accompagner l'enseignante de GS CE1 ¼ temps par jour, soit 1h30.

Mme Briau demande si cette proposition d'accompagnement aux devoirs ne va pas faire augmenter la demande et diminuer l'effectif de garderie. Mme Lepoix indique que ce temps d'accompagnement est intégré aux activités de la garderie et qu'il faudra inscrire son enfant à la garderie pour qu'il puisse bénéficier de l'accompagnement.

10. Création de poste animation cantine ménage, contrat aidé

Délib B39/2024

A la demande de Monsieur le Maire, Mme Lepoix sollicite le conseil pour autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de recrutement d'un contrat PEC.

La mission locale et France travail ont été sollicités pour accompagner les démarches.

Il s'agirait d'un contrat de 20 h dont le coût pour la commune serait entre 420 € et 670 € par mois selon le type de recrutement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de recrutement

11. Achat de mobilier pour l'école Délib. B40/2024

Mme. Brigitte LEPOIX, Adjoint au Maire, rappelle la nécessité de changer les stores du dortoir de l'école maternelle pour conformité et d'installer des rideaux dans une des classes.

Elle rend compte des devis établis et indique que le marché le plus intéressant concernant des commandes en ligne est chez Stores discount.

L'enveloppe prévisionnelle attribuée s'élèverait à 1 749.91 € TTC, pour 5 stores occultant M1 (dortoir) et 5 stores tamisant M1 (classe).

Après délibération, la proposition est soumise au vote du conseil

Pour 14

Abstention : 1 (M. Dupontreué)

12. Achat mobilier et fournitures pour l'école maternelle Délib. B41/2024

A la demande de Monsieur le Maire, Mme Lepoix expose la nécessité d'acheter du matériel et fournitures pour la maternelle.

L'école accueille à la rentrée 2024 les enfants nés en 2022 (toute petite section). L'enseignante chargée de la classe de TP/P/M a listé le matériel dont elle aurait besoin : oreillers, couettes, tabouret, meuble à casiers, porteurs, constructions géantes pour les tout-petits, chevalets.

Mme Lepoix indique qu'il y aura peut-être besoin d'une table de cantine supplémentaire pour les enfants de maternelle.

Mme Rouzé indique qu'une table pour les petits en cantine n'est pas nécessaire.

Mme Fournier indique qu'il existe des chaises plus hautes pour les petits.

Mme Lepoix rappelle que l'école est le lieu d'apprentissage de l'autonomie.

L'ensemble de ces achats correspond à un devis de 2063,57 chez le fournisseur Manutan et un devis de 469,60 chez Majuscules.

Mme Briau indique que M Thuillier, directeur à la rentrée sollicite l'achat d'un planning, soit 146,25 €.

Mme Briau indique qu'il n'y aurait pas besoin du meuble étant donné que celui installé dans la classe libérée à la rentrée restera disponible pour la maternelle.

Il est donc convenu de revoir sur place avec l'enseignante les besoins et de connaître les effectifs de cantine pour engager l'achat de table et chaises.

Après délibération, les propositions sont soumises au vote

Pour : 12

Abstention : 3 (Mmes Rouze, Fournier, M. Dupontreué)

M Pruvot souligne qu'il est favorable aux achats, à la condition que tout soit anti-feu.

Rappel de la législation concernant les repas des agents en cantine : les repas pris doivent être déclarés en avantage en nature sauf si les agents paient 50 % du tarif en vigueur. La possibilité de repas doit être offerte à tous les agents.
Cette mesure sera appliquée dès septembre 2024.

13. Demande de subvention USEP Délib. B42/2024

A la rentrée, l'école souhaite se réengager dans les activités de l'USEP, association qui propose des activités et rencontres sportives aux enfants en temps scolaire et hors temps scolaire. L'adhésion à l'Usep serait de 300€ maximum. L'école sollicite donc une subvention pour cette association.

La proposition, soumise au vote est acceptée à l'unanimité.

14. Organisation du repas des aînés Délib. 43/2024

Monsieur le Maire, comme suite au dernier conseil, fait part des propositions de la commission pour le repas des aînés.

Repas croisière sur la Somme : 2 menus à 38 et 48€, boissons non comprises, soit entre 50 et 60€/pers et transport 500€ environ.

Repas spectacle à Briquemessnil : 70€/pers et transport 500€ environ Une seule date : 16/10/2024

Repas spectacle à St Ingleber, près de Boulogne : repas spectacle : 37€/pers et transport 1200€ environ. Plusieurs propositions de dates en sept et octobre.

Repas avec traiteur et orchestre dans salle à proximité de Bertheaucourt.

Repas aux viviers de Canaples : trop petite capacité d'accueil

Après délibération, la proposition « repas spectacle à St Ingleber » est soumise au vote

Pour 14

Abstention 1 (M Dupontreuvé)

Date retenue : 26 septembre

Mme. Lecointe demande que la liste des inscrits soit établie par ordre alphabétique.

15. Questions diverses

- École

M Pruvot indique que la consommation électrique est énorme sur le poste école, même en période de vacances et qu'il faudrait veiller à une diminution de la consommation.

- **Constat suite à la réunion de travail avec la mairie de St Léger**

Monsieur le Maire informe que plusieurs élus de St Léger et Berteaucourt se sont réunis pour envisager l'entretien du stade d'Harondel. Il rappelle son souhait de ne plus recourir à la prestation de « Jardins d'agrément » et indique que le Maire de St Léger ne partage pas la même position.

La convention avec Jardins d'agrément coûte 22 000 € à la commune de Berteaucourt, plus les frais d'arrosage et autres frais.

Mme Lepoix indique qu'il lui paraît difficile et compliqué de partager l'entretien du stade entre une entreprise et une municipalité. En cas de problème (ex terrain qui n'est plus plat), à qui reviendra la responsabilité ?

M Roussel indique qu'il y aura probablement besoin d'agent supplémentaire, pour la taille des haies par exemple.

Monsieur le Maire répond que c'est une entreprise qui se charge de la taille des haies.

Il indique également qu'un remboursement a été fait à la commune de St Léger par les jardins d'agrément, mais que Berteaucourt ne l'a pas perçu.

Monsieur le Maire va solliciter une réunion avec St Léger

- **Règlement salle polyvalente**

Mme Lepoix rappelle qu'elle s'était engagée à effectuer les relevés du compteur de la salle polyvalente. Après tentative et communication avec le fournisseur d'électricité, il apparaît que ce n'est pas possible. Il ne pourra donc y avoir de prise en compte de la consommation électrique dans le contrat de location de la salle polyvalente.

- **Subvention exceptionnelle fête foraine Délib. B44/2024**

Monsieur le Maire rend compte que c'est toujours le même forain qui vient s'installer pour la fête et qu'une subvention lui est accordée pour son manège uniquement. Il bénéficie également du bénéfice de l'achat des tickets par la commune pour les enfants.

Ce forain a indiqué que l'aide apportée lui était insuffisante. Monsieur le Maire propose donc une subvention exceptionnelle de 200€.

La proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

- **Tirage au sort de jurés d'assises.**

Il est demandé à la commune de procéder au tirage au sort de 3 jurés d'assises âgés de plus de 23 ans.

Personnes retenues par le tirage au sort :

M Descamps Michel, Mme Legigan Verder Christelle, M Létoile Romain

- **APEB**

Mme. Lepoix rend compte des remerciements de l'APEB pour le soutien de la municipalité à leurs actions.

- **Fleuriste**
Mme. Lepoix rapporte que la fleuriste de Berteaucourt les Dames, suite au dernier Conseil Municipal, indique qu'elle peut proposer des tarifs plus intéressants si elle est informée suffisamment tôt.
- **Noël des enfants**
Mme Lepoix indique que la commission fêtes sollicite l'avis pour le Noël des enfants.
En 2023, les enfants ont bénéficié d'une projection au cinéma. Pourrait-on envisager un spectacle, pendant le temps scolaire ?
Mme Rouzé regrette que seuls les enfants scolarisés à Berteaucourt en bénéficieraient si le spectacle était pendant le temps scolaire. Mme Lepoix répond que les enfants scolarisés dans d'autres communes bénéficient généralement du spectacle de Noël proposé dans la commune d'accueil.
La commission fera des propositions de spectacle afin de prendre une décision.
- **Cérémonie du 2 septembre**
Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil pour l'intervention des musiciens de Domart en Ponthieu. L'ensemble du conseil y est favorable. M Dupontreué est chargé de prendre contact avec eux.
- **Véhicule brûlé**
M Dupontreué demande si le véhicule va bientôt être enlevé. Monsieur le Maire répond que la gendarmerie est informée et se charge de l'enlèvement.
- **Pizza**
A la question de savoir quand le kiosque à pizza sera fonctionnel, Monsieur le Maire répond que ce devrait être courant juillet. Mme Briau indique avoir vu une information sur FB indiquant mi-juillet.
- **Encombrants**
M Devismes demande pourquoi il n'y plus de ramassage d'encombrants. Monsieur le Maire répond que cela a été décidé par le SMIRTOM en accord avec les 3 communautés de communes.
- **Noël des aînés**
Mme Harlé rapporte que la commission fêtes s'est interrogée par rapport au Noël des aînés. En 2023 le choix s'est porté sur un bon d'achat. Pourrait-on envisager cette année un colis avec des produits artisanaux locaux, de type gâteau battu, miel, confiture, bière locale, pétillant, dans un joli panier ?
La commission poursuit ses recherches et fera des propositions au conseil
- **Travaux église**
M Gacquer rapporte que la gouttière fragilise la corniche. Il propose que les artisans voient ensemble ce qui conviendrait le mieux, avec l'avis de M Evain, chargé des monuments historiques.

Il indique également qu'il avait été envisagé de profiter de l'échafaudage pour nettoyer le clocher. Cette opération est impossible compte tenu des fixations. Il demande également que le couvreur s'intéresse à la girouette (Zing qui s'abime) et voit s'il y a besoin d'intervenir.

- **Rodéo**

M Roussel demande à ce qu'il y ait une intervention pour faire cesser les rodéos sauvages se déroulant dans le village. Monsieur le Maire signale en gendarmerie.

- **Chats**

M Roussel indique qu'une personne des St Léger vient déposer de la nourriture pour chats, près de la chapelle. Il faudrait intervenir pour faire cesser cette pratique.

- **Gâche électrique**

Mme. Briau rappelle qu'il avait été envisagé une gâche électrique à l'école maternelle et que M. Pruvot devait voir si possibilité de réaliser avec les agents. M. Pruvot s'en charge.

Séance levée à 21 H 45